



# Rapport annuel

au 31 mars 2025

## ECHIQUIER NORTH AMERICA

(anciennement LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE)

Action **C**, Action **D**, Action **E**, Action **H**, Action **HAD**

### FORME JURIDIQUE DE L'OPC

SICAV de droit français

### CLASSIFICATION

Actions internationales

---

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

[lbpam.com](http://lbpam.com)

# Sommaire

## **Rapport du Conseil d'Administration**

Composition du Conseil d'Administration  
Rapport sur le gouvernement d'entreprise  
Orientation des placements  
Rapport de gestion

## **Comptes annuels**

Bilan actif  
Bilan passif  
Hors bilan  
Compte de résultat  
Annexes

## **Certification du contrôleur légal des comptes**

# Rapport du Conseil d'Administration

## Composition du Conseil d'Administration

### Président

- **M. Alain HENRIOT**  
Responsable des Études Économiques  
Direction Finance et Stratégie  
La Banque Postale

### Administrateurs

- **LBP AM**  
Représentée par Mme Rozenn LE CAINEC  
Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue  
LBP AM
- **La Banque Postale**  
Représentée par M. Michel JOSSERAND  
Responsable Mesures Expérience Client  
La Banque Postale

### Directeur Général

- **Mme Céline SUSTANDAL**  
Gérant actions  
LBP AM

### Commissaire aux comptes

- **Cabinet Mazars**  
Représenté par M. Bertrand DESPORTES

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
<b>Alain HENRIOT</b>			
SA à Directoire La Banque Postale		Responsable des Etudes Economiques - Direction Finance et Stratégie	
Sicav ECHIQUIER NORTH AMERICA	Président du CA et Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM ISR Actions Monde	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
<b>Michel JOSSERAND</b>			
SA à Directoire La Banque Postale		Reponsable Mesures Expérience Client	
Sicav ECHIQUIER NORTH AMERICA	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM SRI Human Rights	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
<b>Rozenn LE CAINEC</b>			
SA à Directoire LBP AM		Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue	
SICAV LBPAM ISR ACTIONS MONDE	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
<b>Céline SUSTANDAL</b>			
SA à Directoire LBP AM		Gérant actions	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Directeur Général	Néant	

**CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL**

NÉANT

**DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

NÉANT

**ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ**

Le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

## CLASSIFICATION

Actions internationales.

## DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier la gestion financière du portefeuille de la SICAV afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- (i) les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Actions » ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- (ii) les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- (iii) les instruments dérivés, définis ci-après à la rubrique « Instruments dérivés », conclus à des fins de couverture et/ ou d'exposition sur actions/indices actions.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV est double :

- chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs américaines à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par le plus important marché mondial d'actions en termes de taille et volume. L'action du gérant vise à tirer parti des opportunités créées par la grande variété de valeurs du marché américain pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice S&P 500 (Net Return); et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Toutefois, la SICAV ne bénéficie pas du Label ISR.

Les actions H et HAD de la SICAV ont par ailleurs un objectif de couverture du risque de change, risque présent dans les autres actions du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro. La performance de l'action H et de l'action HAD sera alors différente de celle des autres actions du fait des opérations de couverture de change opérées ainsi que des frais de gestion propres à chaque action.

## INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice S&P 500 (Net Return).

L'indice S&P 500 est un indice « actions ». Les actions entrant dans la composition de l'Indice S&P 500 sont issues de l'univers des 500 valeurs les plus importantes du marché des États-Unis. L'Indice S&P 500 inclut les 500 premières entreprises américaines par la capitalisation boursière, les entreprises sélectionnées devant être domiciliées aux États-Unis, publier ses comptes selon les normes comptables américaines, être listées sur le NYSE ou le NASDAQ et avoir un capital flottant d'au moins 50 %. L'indice S&P 500 est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC.

Cet indice est exprimé en Euro pour les actions C, D, et E.

Il est exprimé en devises locales pour les actions H et HAD, sur lesquelles le risque de change sur les devises hors Euro est couvert, de telle sorte qu'il représente une performance indépendante des fluctuations de change entre l'Euro et les devises des investissements effectués dans le cadre de la gestion de la SICAV.

**La SICAV n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.**

La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence S&P 500 (Net return). La gestion est discrétionnaire: les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de la SICAV avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indicateur de référence est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (Standard & Poor's) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.standardandpoors.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

### STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que la SICAV devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse, selon des critères financiers et extra-financiers tels que décrits ci-après. Malgré cette stratégie ISR, la SICAV ne bénéficie pas du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice S&P 500 (Net Return)<sup>1</sup>, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Sous-Délégué de Gestion Financière, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Sous-Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires) ;
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Sous-Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

<sup>1</sup> L'indice S&P 500 est un indice « actions ». Les actions entrant dans la composition de l'Indice S&P 500 sont issues de l'univers des 500 valeurs les plus importantes du marché des États-Unis. L'Indice S&P 500 inclut les 500 premières entreprises américaines par la capitalisation boursière, les entreprises sélectionnées devant être domiciliées aux États-Unis, publier ses comptes selon les normes comptables américaines, être listées sur le NYSE ou le NASDAQ et avoir un capital flottant d'au moins 50 %. L'indice S&P 500 est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC. L'indice est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.standardandpoors.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, le Sous-Délégué de Gestion Financière reste ainsi seul juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à la SICAV, à condition que la note moyenne extra-financière du Compartiment respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, le Sous-Délégué de Gestion Financière met en place la stratégie ISR du portefeuille.

**2. Au terme de cette analyse, le Sous-Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.** La stratégie d'investissement de la SICAV consiste à sélectionner des valeurs présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des actions émises par les sociétés d'Amérique du Nord (USA et Canada), dans la limite de 10 % de l'actif net de la SICAV et sous réserve que ces titres respectent les contraintes ISR définies ci-dessus. Le Sous-Délégué de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 40 % maximum de l'actif net de la SICAV. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

Sur les actions H et HAD, le risque de change sera systématiquement et totalement couvert, en acceptant une exposition maximum de 5 % aux devises autres que l'Euro; cette couverture sera réalisée par la mise en place d'instruments financiers dérivés sur le change.

Sur les autres catégories d'actions, le risque de change pourra être couvert ou non dans la limite d'une exposition maximale de 110 %. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.



### TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

#### 1. Actifs (hors dérivés intégrés)

##### ■ Actions

Le portefeuille est investi au minimum à 60 % en actions.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement. Les États-Unis sont la principale zone géographique sur laquelle le portefeuille est investi. Le portefeuille peut être investi sur les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

##### ■ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, la SICAV peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des FIA de droit français et dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus à l'article R 214-13 ou R214- 32-42 du Code monétaire et financier ou 422-95 du Règlement général de l'AMF.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles la SICAV n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

D'une part, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV peut avoir recours à des OPC monétaires. D'autre part, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut avoir recours :

- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur des zones géographiques particulières (pays émergents par exemple), des secteurs ou des styles spécifiques,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur les stratégies de gestion alternative sur actions ou dérivés actions,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement sur devises, ayant pour but une gestion dynamique de la couverture et de l'exposition du risque de change, visant ainsi à réduire le risque global du portefeuille mesuré par sa volatilité,
- à des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers<sup>2</sup>), ayant pour but d'augmenter l'exposition actions.

Ces diversifications restent accessoires et ont pour but de créer de la valeur ajoutée et de diversifier le portefeuille. La SICAV se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le Sous-Délégué de Gestion Financière et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion et le Sous-Délégué de Gestion Financière privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

##### ■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

<sup>2</sup> FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple S&P 500, Dow Jones...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

### 2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles la SICAV a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré : à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, dividendes et inflation) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change.
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion de la SICAV.

La SICAV ne recourt pas à des stratégies d'exposition que de manière provisoire notamment en cas de forts mouvements du passif.

La sélection des instruments est effectuée selon les contraintes d'investissement socialement responsable de la gestion, en particulier pour le choix des sous-jacents.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de la SICAV.

### 3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur actions, change, indices ou taux.

### 4. Dépôts d'espèces

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 100 % de l'actif net.

### 5. Emprunts d'espèces

La SICAV peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

### 6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

#### ■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, la SICAV peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

#### ■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus de la SICAV.

#### ■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)".

### ■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

La SICAV peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

### ■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

### ■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

## 7. Contrats constituant des garanties financières:

La SICAV peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

## PROFIL DE RISQUE

La SICAV relève de la classification "Actions internationales". De ce fait, elle comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions internationaux.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque actions:** en raison de son objectif de gestion, la SICAV est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions américains peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

L'exposition de la SICAV au risque actions est au minimum de 60 %.

- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint:** la performance de la SICAV est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital:** la SICAV n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

## ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de change**: il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Pour les actions H et HAD uniquement, le risque de change sera couvert en totalité ou de sorte que l'exposition aux devises autres que l'Euro n'excède pas 5 %.

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés**: les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative**: les fonds d'investissements dans lesquels la SICAV investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées**: un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.

## GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création de la SICAV, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

## ■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

### DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- 01/08/2023: Mise en place d'une délégation de la gestion financière au profit de TFSA.
- 01/02/2024: Modification de l'univers d'analyse ISR et/ou indicateur de référence (S&P 500 USD (Net Return) SPTR500N Index ex: MSCI US Large Caps dividendes nets réinvestis)
- Le 02/02/2024: Modification du libellé de l'indice de référence S&P 500 (S&P 500 EUR pour les parts C, D et E; S&P 500 USD pour les parts H et HAD)
- Le 17/12/2024 : Suite au passage du label ISR V3, LBP AM a décidé d'abandonner le label ISR et de conserver les contraintes du label ISR V2.

## COMMENTAIRE DE GESTION

### Contexte économique et financier de l'année

Les bonnes publications annuelles des « 7 Magnifiques » ont entraîné dans leur sillage tout l'écosystème bénéficiant directement de leurs investissements massifs dans le cloud et surtout l'intelligence artificielle de dernière génération (« GenAI »), hébergée dans des data centers: infrastructure (bâtiments, serveurs, connectique, gestion thermique), réseau électrique, producteurs d'électricité, logiciels applicatifs dédiés, circuits imprimés les plus avancés, standards ou dédiés, etc., débutant une première vague d'élargissement du marché.

Plus généralement, sur le plan macroéconomique, les statistiques sur l'emploi et les prix ont agité les marchés au moins sur la première partie de l'année, les faisant osciller entre « Goldilocks » et craintes de récession, alors que l'Europe et la Chine étaient clairement en net ralentissement. Conséquence directe, les spéculations sur les décisions de la Réserve fédérale quant à ses taux directeurs ont clairement déterminé les rotations sectorielles avec comme point d'orgue la fin de l'été et le comité tant attendu de septembre. À cette occasion la Banque centrale américaine a annoncé sa première baisse de taux, de 50 points de base, suivi de 2 autres de 25 points chacune en novembre et décembre.

En parallèle les élections présidentielles américaines battaient leur plein avec le débat Biden-Trump de fin juin, à juste titre perçu comme désastreux pour les Démocrates, puisque Joe Biden a été contraint de laisser sa place à sa vice-présidente afin de ne pas perdre les fonds collectés pour la campagne. Sans réelle surprise Donald Trump a donc été réélu pour un second mandat début novembre, ce résultat ayant été anticipé de plusieurs semaines par les investisseurs, appliquant de facto le scénario de son premier mandat de 2016. Ceci s'est traduit par un rallye procyclique favorisant les industries de base (énergie et minières notamment), les valeurs bancaires, ainsi que les petites capitalisations. Ce mouvement s'est ajouté au rebond des titres à levier financier élevé (effet baisse des taux d'intérêt) comme l'immobilier ou les services publics par exemple, et a permis la seconde vague d'élargissement du marché, en dehors des thématiques liées aux megacaps technologiques.

Déjà à ce stade et en dépit de l'exubérance ambiante, des voix se sont élevées pour s'interroger sur les conséquences d'un second mandat de D. Trump, désormais beaucoup plus légitime au sein du camp républicain et libre de pousser ses idées et son programme de campagne: relèvement des droits de douane, déportations massives d'immigrés, coupes drastiques dans le budget fédéral. En outre sa proximité avec le président fantasque et lui aussi controversé de Tesla – Elon Musk – inquiète. La prudence semble par conséquent de mise et explique sans aucun doute l'attentisme des dirigeants de sociétés Outre-Atlantique avec un impact sensible sur la croissance et les futures publications de résultats, dans un contexte de valorisations tendues. Toutes les conditions étaient ainsi réunies pour une correction du marché à court terme.

Celle-ci a été bien visible sur les 3 premiers mois de l'année pour les indices américains, les investisseurs prenant une partie de leurs profits pour les réallouer sur d'autres zones géographiques, Europe et Chine notamment, perçues comme moins exposées, ce qui reste à prouver sur les prochains trimestres. Cette réorientation des flux a également bénéficié aux secteurs défensifs, aux métaux précieux (or / argent), aux titres peu exportateurs (donc peu exposés aux barrières douanières) mais pas pour autant aux petites capitalisations jugées trop vulnérables, ainsi qu'aux actifs obligataires et monétaires.

Une fois n'est pas coutume ces arbitrages ont été réalisés au détriment de l'écosystème technologique et en particulier des « 7 Magnifiques ». En effet, l'annonce du modèle chinois Deepseek début 2025, modèle beaucoup moins onéreux que ceux d'OpenAI ou Meta par exemple (mais basé sur ceux-ci, biaisant ainsi l'analyse), semblait rendre caduques les investissements considérables annoncés par les poids lourds américains. Ces craintes ont été en outre accentuées par des rumeurs d'annulations de réservations de data centers par Microsoft, suscitant des doutes sur la robustesse de la demande finale.

En parallèle, les annonces de hausses violentes des taxes douanières américaines par le président Trump et sa posture très vindicative ont provoqué de vives réactions de résistance de la part des contreparties en position de négociation. Dans ce contexte les entreprises ont été les plus pragmatiques possible, essayant d'ajuster leur chaîne d'approvisionnement quasiment au jour le jour et mettant temporairement en pause leurs projets de développement.

Tout ceci a accru de manière spectaculaire la volatilité des marchés, poussé à la baisse le dollar et accentué la ruée sur les actifs-refuges, propulsant ceux-ci sur des niveaux records, parfois bien au-delà de leur valeur fondamentale.

### Gestion de la SICAV

En dépit de l'élargissement du marché, les principaux contributeurs à la performance de Wall Street sur l'exercice ont à nouveau été les « 7 Magnifiques », puisqu'ils affichent en moyenne une hausse de 20 % (en dollars), à comparer à + 6,8 % pour le S&P 500 et + 5,6 % pour le Nasdaq. Désormais ces 7 sociétés représentent près de 32 % de la capitalisation de l'indice, soit un peu plus de 15 trillions de dollars. Par construction, pour respecter les critères du label ISR V2, le fonds doit surpondérer les titres les mieux notés, ce qui revenait à être surexposé sur Microsoft et dans une moindre mesure Nvidia. Hors, sur la période, cette dernière a réalisé une performance moyenne (+ 19,9 %) quand Microsoft était clairement la lanterne rouge du groupe (avec - 10,8 %).

Ceci a clairement eu un impact négatif en termes de performance relative à l'indice de référence, de même que les valeurs faisant partie des listes d'exclusion du groupe LBP AM et ne pouvant être détenues, comme par exemple Walmart et Berkshire Hathaway. Ainsi Berkshire, en hausse de 26,6 % sur l'exercice, a impacté sensiblement la performance du fonds, de même que l'exclusion des énergies fossiles et des entreprises liées.

Des choix actifs de sélection sectorielle comme la non-détention de valeurs bancaires (craintes sur les marchés et la santé du consommateur) ont également pesé: JP Morgan étant le plus gros poids de l'indice, elle a également eu le plus d'impact. En revanche les titres considérés comme les plus défensifs du portefeuille ont retrouvé des couleurs, surtout sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, avec comme principaux contributeurs: Agnico Eagle Mines (métaux précieux, or principalement), AT&T et T-Mobile (opérateurs télécoms), Boston Scientific (équipements médicaux, cardiologie), Visa (réseaux / cartes de crédit) ou Intercontinental Exchanges (places de marché financières) et S&P Global (fournisseur d'information financière).

Au cours de l'exercice nous avons vendu 2 lignes dont les résultats nous ont déçus (Dexcom et Informatica) mais surtout nous avons pris des profits sur celles en (très) forte surperformance ou ayant largement dépassé notre objectif de cours. Nous avons ainsi très sensiblement réduit notre exposition aux valeurs défensives dont celles mentionnées précédemment et adopté plus généralement une attitude prudente et opportuniste dans un contexte de marché particulièrement volatil. Les investisseurs semblent en effet prompts aux excès à l'achat comme à la vente, ce qui ouvre de nombreuses opportunités, encore faut-il avoir suffisamment analysé les dossiers et secteurs concernés. Pour ces raisons nous pouvons temporairement détenir des futures sur indices et plus de trésorerie afin d'être plus réactifs. Nous considérons en outre que l'écosystème technologique demeure porteur, comme semblent l'indiquer les premières publications trimestrielles de l'année 2025, mais qu'il est important d'être sélectif.

## PERFORMANCES

L'indice de référence est S&P 500 dividendes nets réinvestis (en dollar)

Performances	SICAV – Action C	Indice de référence
Sur 1 an	4,73 %	7,80 %
Sur 3 ans	20,67 %	33,05 %
Sur 5 ans	97,03 %	134,71 %

Performances	SICAV – Action H	Indice de référence
Sur 1 an	3,32 %	7,82 %
Sur 3 ans	10,01 %	29,17 %
Sur 5 ans	76,34 %	130,84 %

Performances	SICAV – Action D	Indice de référence
Sur 1 an	4,13 %	7,80 %
Sur 3 ans	18,43 %	33,05 %
Sur 5 ans	90,95 %	134,71 %

Performances	SICAV – Action HAD	Indice de référence
Sur 1 an	2,72 %	7,82 %
Sur 3 ans	8,58 %	29,17 %
Sur 5 ans	76,60 %	130,84 %

Performances	SICAV – Action E	Indice de référence
Sur 1 an	4,95 %	7,80 %
Sur 3 ans	21,40 %	33,05 %
Sur 5 ans	98,99 %	134,71 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
MICROSOFT CORP UW USD	10 580 152,74	34 648 447,68	<b>45 228 600,42</b>
NVIDIA CORP UW USD	9 874 478,45	30 392 976,01	<b>40 267 454,46</b>
APPLE INC UW USD	8 510 104,63	27 724 527,46	<b>36 234 632,09</b>
AMAZON.COM INC UW USD	5 870 700,65	19 235 773,56	<b>25 106 474,21</b>
BROADCOM INC UW USD	7 600 166,24	13 760 577,81	<b>21 360 744,05</b>
AGNICO EAGLE MINES LTD CT CAD	6 144 245,85	13 529 251,89	<b>19 673 497,74</b>
VERTIV HOLDINGS CO-A UN USD	10 116 651,95	9 322 070,04	<b>19 438 721,99</b>
ELI LILLY & CO UN USD	8 249 677,77	10 132 377,99	<b>18 382 055,76</b>
NEXTERA ENERGY INC UN USD	6 909 749,61	11 303 176,61	<b>18 212 926,22</b>
VENTAS INC UN USD	10 166 465,23	7 618 504,90	<b>17 784 970,13</b>



### EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 240,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 111,48 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

### CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

## DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/22	2022	Néant	Néant	Néant
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/24	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible * à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/22	2022	778 964,47	Néant	778 964,47
31/03/23	2023	732 386,36	Néant	732 386,36
31/03/24	2024	809 034,94	Néant	809 034,94

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions H** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/22	2022	Néant	Néant	Néant
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/24	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/22	2022	Néant	Néant	Néant
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/24	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions HAD** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible * à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/22	2022	8 260,56	Néant	8 260,56
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/24	2024	7 492,44	Néant	7 492,44

(\* Imposition des personnes physiques : Dividendes d'actions de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou d'un impôt équivalent ou soumises sur option à cet impôt et ayant leur siège en France, dans un pays de la Communauté Européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention fiscale peuvent bénéficier d'un abattement proportionnel de 40 %. Le montant obtenu après ces abattements est soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

La loi de finance 2013 institue un prélèvement à la source obligatoire non libératoire qui se substitue au prélèvement optionnel libératoire.

Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués imposés à l'impôt sur le revenu perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

### PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2<sup>e</sup> niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

### POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com)

### FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013483609,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000288094,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010302711,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010922146,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000288102.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
  - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
  - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

### 2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
<b>Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024</b>		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
<b>Ensemble des gérants</b>		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
<b>Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)</b>		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024:

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
<b>Grand Total</b>	<b>171</b>	<b>15 320 144</b>	<b>7 591 001</b>	<b>7</b>	<b>1 036 000</b>
		Annual gross not pro-rated for duration			

# Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>218 870 121,17</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	218 870 121,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>
OPC	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>201 119,82</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>219 071 240,99</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 661 305,89</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 410 938,82</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>6 072 244,71</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>225 143 485,70</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR</b>	<b>31/03/2025</b>
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	167 279 209,11
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	44 992 411,03
Résultat net de l'exercice	9 695 691,41
<b>Capitaux propres I</b>	<b>221 967 311,55</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>221 967 311,55</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>201 119,82</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>201 119,82</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 181 724,69
Concours bancaires	1 793 329,64
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>2 975 054,33</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>225 143 485,70</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR</b>	<b>31/03/2025</b>
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	3 850 845,68
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	264 367,63
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>4 115 213,31</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-44 243,76
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-44 243,76</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>4 070 969,55</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-6 827 955,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-6 827 955,08</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-2 756 985,53</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>1 105 294,24</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-1 651 691,29</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	128 802 750,60
Frais de transactions externes et frais de cession	-233 042,50
Frais de recherche	-139 871,70
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>128 429 836,40</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-53 100 082,14</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>75 329 754,26</b>



Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-80 739 759,55
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	18 220,89
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-80 721 538,66</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>16 739 167,10</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-63 982 371,56</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>9 695 691,41</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est double :

- chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs américaines à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par le plus important marché mondial d'actions en termes de taille et volume. L'action du gérant vise à tirer parti des opportunités créées par la grande variété de valeurs du marché américain pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice S&P 500 (Net Return) ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Les actions H et HAD de la SICAV ont par ailleurs un objectif de couverture du risque de change, risque présent dans les autres actions du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro. La performance de l'action H et de l'action HAD sera alors différente de celle des autres actions du fait des opérations de couverture de change opérées ainsi que des frais de gestion propres à chaque action.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>315 131 704,22</b>	<b>332 468 688,36</b>	<b>326 504 831,51</b>	<b>463 233 605,81</b>	<b>221 967 311,55</b>
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C EN EUR</b>					
Actif net	154 473 979,19	145 170 367,95	149 782 253,58	217 061 266,30	56 047 809,60
Nombre de titres	2 103 524,65578	1 726 316,56355	1 873 716,29918	2 240 264,89072	552 307,85371
Valeur liquidative unitaire	73,43	84,09	79,93	96,89	101,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,49	9,10	1,29	8,01	34,78
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,27	-0,51	-0,36	-0,35	-0,75
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D EN EUR</b>					
Actif net	106 933 409,67	122 086 060,03	118 179 896,11	134 034 513,31	136 643 450,84
Nombre de titres	1 779 104,96581	1 784 556,84190	1 829 558,43849	1 722 389,92159	1 686 451,59715
Valeur liquidative unitaire	60,10	68,41	64,59	77,81	81,02
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,39	0,43	0,41	0,48	0,48
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	13,02	20,01	20,65	26,61	53,93
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,42	-0,29	-0,28	-0,60
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E EN EUR</b>					
Actif net	64 698,00	8 941 826,17	6 683 261,25	55 822 521,93	552 809,75
Nombre de titres	1,95878	235,93922	185,13763	1 273,29118	12,01500
Valeur liquidative unitaire	33 029,74	37 898,85	36 098,88	43 841,12	46 009,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 471,12	4 098,50	584,97	3 625,08	15 759,82
Capitalisation unitaire sur revenu	-65,38	-158,84	-91,26	-85,74	-246,43
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H EN EUR</b>					
Actif net	52 949 249,44	55 009 537,16	50 681 814,41	55 035 651,48	27 036 061,30
Nombre de titres	17 098,00190	16 573,50846	16 966,25017	15 573,16196	7 404,41090
Valeur liquidative unitaire	3 096,80	3 319,12	2 987,21	3 534,00	3 651,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	375,15	49,45	-123,38	260,36	1 148,46
Capitalisation unitaire sur revenu	-11,55	-21,48	-13,31	-13,28	-27,04
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD EN EUR</b>					
Actif net	710 367,92	1 260 897,05	1 177 606,16	1 279 652,79	1 687 180,06
Nombre de titres	448,10000	742,10000	775,70000	712,50000	914,49000
Valeur liquidative unitaire	1 585,28	1 699,09	1 518,12	1 796,00	1 844,94
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	10,50	0,00	10,90	11,30
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,00	14,81	0,00	121,41	691,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	213,83	0,00	-48,48	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-7,52	-10,99	-6,78	-6,75	-13,68

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

**1 — Changements de méthodes comptables** y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

**2 — Règles et méthodes comptables** appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Le portefeuille est valorisé comme suit:**

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amériq ue sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

3. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:
  - a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
  - b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat
6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:
  - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
  - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
  - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante:
  - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
  - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
  - c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
  - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant compte le report/ déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
9. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
10. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black & Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
11. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
12. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
13. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

**Frais de gestion**

	Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème				
			Action C	Action D	Action E	Action H	Action HAD
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,80 % TTC maximum.				
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué.				
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant				
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant				

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de cette SICAV en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec la SICAV) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de la SICAV.

**Frais de fonctionnement et autres services**

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- rais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés à la SICAV s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.06 % de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables**

*Définition des sommes distribuables*

Les sommes distribuables sont constituées par :

*Le revenu :*

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

*Les Plus et Moins-values :*

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HAD, E et D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action C et H	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>463 233 605,81</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	168 193 995,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-453 595 074,43
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 756 985,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	128 429 836,40
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-80 721 538,66
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-816 527,38
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>221 967 311,55</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

## B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	431 161,43777	46 018 459,72
Actions rachetées durant l'exercice	-2 119 118,47478	-230 237 485,25
Solde net des souscriptions/rachats	-1 687 957,03701	-184 219 025,53
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	552 307,85371	
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	124 861,31741	10 611 065,89
Actions rachetées durant l'exercice	-160 799,64185	-13 400 591,11
Solde net des souscriptions/rachats	-35 938,32444	-2 789 525,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 686 451,59715	
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	2 253,91850	108 336 966,86
Actions rachetées durant l'exercice	-3 515,19468	-175 352 274,78
Solde net des souscriptions/rachats	-1 261,27618	-67 015 307,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12,01500	
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	623,08890	2 410 358,43
Actions rachetées durant l'exercice	-8 791,83996	-34 182 044,12
Solde net des souscriptions/rachats	-8 168,75106	-31 771 685,69
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 404,41090	
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	424,94000	817 144,44
Actions rachetées durant l'exercice	-222,95000	-422 679,17
Solde net des souscriptions/rachats	201,99000	394 465,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	914,49000	

## B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C FR0000288094	Capitalisation	Capitalisation	EUR	56 047 809,60	552 307,85371	101,47
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D FR0000288102	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	136 643 450,84	1 686 451,59715	81,02
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E FR0010302711	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	552 809,75	12,01500	46 009,96
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H FR0010922146	Capitalisation	Capitalisation	EUR	27 036 061,30	7 404,41090	3 651,34
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD FR0013483609	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	1 687 180,06	914,49000	1 844,94

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Etats-Unis +/-	Pays 2 Canada +/-	Pays 3 Irlande +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>ACTIF</b>						
Actions et valeurs assimilées	218 870,12	206 997,57	5 944,57	5 927,98	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>218 870,12</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)  
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>ACTIF</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 410,94	0,00	0,00	0,00	4 410,94
<b>PASSIF</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 410,94</b>

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)  
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
<b>ACTIF</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 410,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 410,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

**C1e. Exposition directe sur le marché des devises**

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CAD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
<b>ACTIF</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	216 451,42	2 418,71	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	105,50	10,91	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 795,12	0,00	0,14	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	201,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>218 553,16</b>	<b>2 429,62</b>	<b>0,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1f. Exposition directe aux marchés de crédit**

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>ACTIF</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie**

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	887 514,51
	Souscriptions à recevoir	59 010,90
	Dépôts de garantie en espèces	598 370,67
	Coupons et dividendes en espèces	116 409,81
<b>Total des créances</b>		<b>1 661 305,89</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	688 446,79
	Rachats à payer	98 984,84
	Frais de gestion fixe	339 437,02
	Autres dettes	54 856,04
<b>Total des dettes</b>		<b>1 181 724,69</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>479 581,20</b>



## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 719 000,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	48 073,85
Pourcentage de frais de recherche	0,03
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 492 124,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	57 304,60
Pourcentage de frais de recherche	0,04
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	836 416,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	18 842,55
Pourcentage de frais de recherche	0,03
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	755 454,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	15 057,56
Pourcentage de frais de recherche	0,03
<b>ACTION LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 958,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	593,14
Pourcentage de frais de recherche	0,04

## D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

**D4. Autres informations****D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

## D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-1 651 691,29</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-1 651 691,29</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-1 651 691,29</b>

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-417 191,25</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-417 191,25</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-417 191,25</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-417 191,25
<b>Total</b>	<b>-417 191,25</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-1 018 742,93</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-1 018 742,93</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-1 018 742,93</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 018 742,93
<b>Total</b>	<b>-1 018 742,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-2 960,91</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-2 960,91</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-2 960,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-2 960,91
<b>Total</b>	<b>-2 960,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-200 278,09</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-200 278,09</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-200 278,09</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-200 278,09
<b>Total</b>	<b>-200 278,09</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-12 518,11</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-12 518,11</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-12 518,11</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-12 518,11
<b>Total</b>	<b>-12 518,11</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>75 329 754,26</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>75 329 754,26</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	44 992 411,03
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>120 322 165,29</b>

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>19 212 656,92</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>19 212 656,92</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>19 212 656,92</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	19 212 656,92
<b>Total</b>	<b>19 212 656,92</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>46 892 795,35</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>46 892 795,35</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	44 881 375,71
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>91 774 171,06</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	809 496,77
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	90 964 674,29
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>91 774 171,06</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	1 686 451,59715
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,48

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>189 354,30</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>189 354,30</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>189 354,30</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	189 354,30
<b>Total</b>	<b>189 354,30</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>8 503 731,35</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>8 503 731,35</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>8 503 731,35</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	8 503 731,35
<b>Total</b>	<b>8 503 731,35</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>531 216,34</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>531 216,34</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	111 035,32
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>642 251,66</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	10 333,74
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	631 917,92
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>642 251,66</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	914,49000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	11,30



## E1. Inventaire des éléments de bilan

NACE principalement).					
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>				<b>218 870 121,17</b>	<b>98,60</b>
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				<b>218 870 121,17</b>	<b>98,60</b>
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>				<b>7 964 366,72</b>	<b>3,59</b>
	VISA INC-CLASS A SHARES	USD	24 581	7 964 366,72	3,59
<b>Divertissement</b>				<b>3 799 996,29</b>	<b>1,71</b>
	WARNER BROS DISCOVERY INC	USD	383 063	3 799 996,29	1,71
<b>Electricité</b>				<b>4 863 369,24</b>	<b>2,19</b>
	NEXTERA ENERGY INC	USD	74 206	4 863 369,24	2,19
<b>Emballage et conditionnement</b>				<b>3 556 058,71</b>	<b>1,60</b>
	BALL CORP	USD	73 870	3 556 058,71	1,60
<b>Equipements de communication</b>				<b>6 763 799,50</b>	<b>3,05</b>
	CISCO SYSTEMS INC	USD	68 791	3 924 645,32	1,77
	QUALCOMM INC	USD	19 992	2 839 154,18	1,28
<b>Equipements électriques</b>				<b>5 020 658,55</b>	<b>2,26</b>
	EATON CORP PLC	USD	2 100	527 752,05	0,24
	GE VERNOVA INC	USD	15 919	4 492 906,50	2,02
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>				<b>8 231 839,87</b>	<b>3,71</b>
	ABBOTT LABORATORIES INC	USD	19 269	2 363 086,81	1,06
	BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	28 242	2 633 987,85	1,19
	INTUITIVE SURGICAL INC	USD	4 973	2 277 056,08	1,03
	MEDTRONIC PLC	USD	11 528	957 709,13	0,43
<b>FPI Soins de Santé</b>				<b>2 528 732,99</b>	<b>1,14</b>
	VENTAS INC	USD	39 779	2 528 732,99	1,14
<b>FPI spécialisé</b>				<b>3 097 372,67</b>	<b>1,40</b>
	EQUINIX INC	USD	4 109	3 097 372,67	1,40
<b>Logiciels</b>				<b>37 239 601,65</b>	<b>16,77</b>
	ADOBE INC	USD	7 194	2 550 838,83	1,15
	CADENCE DESIGN SYS INC	USD	15 194	3 572 588,19	1,61
	INTUIT INC	USD	4 489	2 548 145,07	1,15
	MICROSOFT CORP	USD	48 708	16 904 263,04	7,59
	ORACLE CORP	USD	10 219	1 320 869,40	0,60
	SALESFORCE INC	USD	12 138	3 011 467,37	1,36
	SERVICENOW INC	USD	2 792	2 055 029,70	0,93
	XYLEM INC	USD	21 457	2 369 762,14	1,07
	ZSCALER INC	USD	15 845	2 906 637,91	1,31
<b>Marchés de capitaux</b>				<b>2 174 279,54</b>	<b>0,98</b>
	LPL FINANCIAL HOLDINGS INC	USD	7 189	2 174 279,54	0,98
<b>Médias et services interactifs</b>				<b>14 006 365,15</b>	<b>6,31</b>
	ALPHABET INC-CL A	USD	30 816	4 405 663,79	1,98
	ALPHABET INC-CL C	USD	26 162	3 778 754,00	1,70
	META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	10 926	5 821 947,36	2,63
<b>Métaux et minerais</b>				<b>3 525 868,25</b>	<b>1,59</b>
	AGNICO EAGLE MINES	USD	35 179	3 525 868,25	1,59
<b>NPU-Secteur Automobile</b>				<b>2 888 580,37</b>	<b>1,30</b>
	TESLA INC	USD	12 056	2 888 580,37	1,30
<b>Ordinateurs et périphériques</b>				<b>16 379 276,61</b>	<b>7,38</b>
	APPLE INC	USD	79 758	16 379 276,61	7,38
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>				<b>2 265 686,68</b>	<b>1,02</b>
	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	4 925	2 265 686,68	1,02
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>				<b>2 963 913,47</b>	<b>1,34</b>
	CONSTELLATION ENERGY	USD	15 900	2 963 913,47	1,34
<b>Produits chimiques</b>				<b>2 922 599,69</b>	<b>1,32</b>
	LINDE PLC	USD	6 789	2 922 599,69	1,32

NACE principalement).				
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>16 683 041,10</b>	<b>7,52</b>
ELI LILLY & CO	USD	8 103	6 187 166,58	2,78
JOHNSON & JOHNSON	USD	6 316	968 377,42	0,44
MERCK & CO. INC.	USD	69 444	5 762 763,78	2,60
ZOETIS INC	USD	24 732	3 764 733,32	1,70
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>24 449 081,28</b>	<b>11,01</b>
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	29 529	2 804 797,73	1,26
BROADCOM INC	USD	31 318	4 847 753,65	2,18
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	50 520	2 875 714,33	1,30
NVIDIA CORP	USD	138 932	13 920 815,57	6,27
<b>Services aux entreprises</b>			<b>2 047 667,84</b>	<b>0,92</b>
ACCENTURE PLC-CL A	USD	7 098	2 047 667,84	0,92
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>2 793 200,68</b>	<b>1,26</b>
AT&T INC	USD	106 834	2 793 200,68	1,26
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>3 979 767,63</b>	<b>1,79</b>
SBA COMMUNICATIONS CORP	USD	19 566	3 979 767,63	1,79
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>21 513 228,46</b>	<b>9,69</b>
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	USD	9 862	1 572 777,70	0,71
MASTERCARD INC - A	USD	11 341	5 746 987,40	2,59
NASDAQ INC	USD	87 484	6 135 567,18	2,76
S&P GLOBAL INC	USD	8 658	4 067 054,78	1,83
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	59 788	3 990 841,40	1,80
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>1 674 095,93</b>	<b>0,75</b>
SAMSARA INC-CL A	USD	47 242	1 674 095,93	0,75
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>6 657 113,32</b>	<b>3,00</b>
CANADIAN NATL RAILWAY CO	CAD	26 879	2 418 705,85	1,09
UNION PACIFIC CORP	USD	19 406	4 238 407,47	1,91
<b>Vente par correspondance</b>			<b>8 880 558,98</b>	<b>4,00</b>
AMAZON.COM INC	USD	50 487	8 880 558,98	4,00
<b>Total</b>			<b>218 870 121,17</b>	<b>98,60</b>

(\* Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

## E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>1. Futures</b>					
EC EURUSD 0625	226	0,00	-201 119,82	-201 119,82	FR0010922146 FR0013483609
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>-201 119,82</b>	<b>28 368 834,65</b>	
<b>2. Options</b>					
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>3. Swaps</b>					
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>4. Autres instruments</b>					
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>-201 119,82</b>	<b>28 368 834,65</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	218 870 121,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-201 119,82
Autres actifs (+)	6 273 364,53
Autres passifs (-)	-2 975 054,33
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>221 967 311,55</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	EUR	552 307,85371	101,47
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D	EUR	1 686 451,59715	81,02
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E	EUR	12,01500	46 009,96
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	EUR	7 404,41090	3 651,34
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD	EUR	914,49000	1 844,94

# Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

## BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>463 832 716,90</b>	<b>327 705 789,49</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>460 774 104,18</b>	<b>320 101 763,69</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	460 774 104,18	320 101 763,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
<b>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 892 524,76</b>	<b>7 604 025,80</b>
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 892 524,76	7 604 025,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>166 087,96</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	166 087,96	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>458 395,78</b>	<b>56 435 360,65</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	53 826 555,86
Autres	458 395,78	2 608 804,79
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>672 892,73</b>	<b>502 694,69</b>
Liquidités	672 892,73	502 694,69
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>464 964 005,41</b>	<b>384 643 844,83</b>

## BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	391 464 051,53	289 028 525,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	35 570 963,48	36 626 484,33
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	37 816 757,27	2 314 710,50
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 618 166,47	-1 464 888,59
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>463 233 605,81</b>	<b>326 504 831,51</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>166 087,96</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>166 087,96</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	166 087,96	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>715 208,58</b>	<b>57 585 523,89</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	53 240 989,27
Autres	715 208,58	4 344 534,62
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>849 103,06</b>	<b>553 489,43</b>
Concours bancaires courants	849 103,06	553 489,43
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>464 964 005,41</b>	<b>384 643 844,83</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0624	54 107 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 251,72	1 964,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 746 630,47	4 069 750,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	8 636,30	2 561,41
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 790 518,49</b>	<b>4 074 276,93</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 120,78	1 584,34
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	25 312,75	5 742,28
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>30 433,53</b>	<b>7 326,62</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>4 760 084,96</b>	<b>4 066 950,31</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 267 471,39	5 513 735,74
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 507 386,43</b>	<b>-1 446 785,43</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-110 780,04	-18 103,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) (*)</b>	<b>-1 618 166,47</b>	<b>-1 464 888,59</b>

(\*) Les frais de recherche sont compris dans le poste de « frais de gestion et dotation aux amortissements ».

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
3. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
  - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
  - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
  - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
  - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
  - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante:
  - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
  - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
  - c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
  - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
10. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant compte le report/ déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
11. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
12. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black & Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
13. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
14. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan  
L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
15. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

### Frais de gestion

16. La commission de souscription est rétrocédée au réseau placeur
17. Pour toutes les parts le prospectus prévoit un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,80 % TTC de l'actif net pour les actions C, D, E, H et HAD.  
Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
  - Pour l'action C, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
  - Pour l'action H, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
  - Pour l'action D, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
  - Pour l'action HAD, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
  - Pour l'action E, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,48 % TTC sur l'actif moyen annuel
18. Les actions H et HAD de la SICAV ont par ailleurs un objectif de couverture du risque de change, risque présent dans les autres actions du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro. Les performances des actions H et HAD seront alors différentes de celles des autres actions du fait des opérations de couverture de change opérées ainsi que des frais de gestion propres à chaque action
19. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
20. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HAD, D et E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action C et H	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>326 504 831,51</b>	<b>332 468 688,36</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	148 087 436,16	60 616 126,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-84 534 390,91	-46 041 152,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	47 179 206,89	8 761 010,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 744 085,40	-6 865 728,18
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 755 343,45	5 170 587,67
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 836 677,13	-11 293 627,81
Frais de transactions	-417 029,04	-200 664,67
Différences de change	1 509 593,00	5 960 666,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	45 135 238,03	-19 836 884,28
Différence d'estimation exercice N	101 423 876,38	56 288 638,35
Différence d'estimation exercice N-1	-56 288 638,35	-76 125 522,63
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-166 087,96	-179,75
Différence d'estimation exercice N	-166 087,96	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	-179,75
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-732 386,36	-787 225,03
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 507 386,43	-1 446 785,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>463 233 605,81</b>	<b>326 504 831,51</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
TITRES DE CRÉANCES		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	54 107 500,00	11,68
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>54 107 500,00</b>	<b>11,68</b>
AUTRES OPÉRATIONS		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 892,73	0,15
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 103,06	0,18
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	672 892,73	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	849 103,06	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.



### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	442 570 162,75	95,54	8 889 591,99	1,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	325 468,44	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	337 586,67	0,07	471 031,49	0,10	40 484,90	0,01	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	54 107 500,00	11,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
<b>CRÉANCES</b>	
Souscriptions à recevoir	44 532,86
Coupons et dividendes en espèces	413 862,92
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>458 395,78</b>
<b>DETTES</b>	
Rachats à payer	90 422,22
Frais de gestion fixe	595 848,06
Collatéraux	1 490,23
Autres dettes	27 448,07
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>715 208,58</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>	<b>-256 812,80</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	104 838,36228	7 173 883,12
Actions rachetées durant l'exercice	-212 006,87918	-14 482 397,73
Solde net des souscriptions/rachats	-107 168,51690	-7 308 514,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 722 389,92159	
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 782,12365	68 727 241,19
Actions rachetées durant l'exercice	-693,97010	-26 537 753,67
Solde net des souscriptions/rachats	1 088,15355	42 189 487,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 273,29118	
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	796 317,99507	71 194 685,40
Actions rachetées durant l'exercice	-429 769,40353	-37 576 395,66
Solde net des souscriptions/rachats	366 548,59154	33 618 289,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 240 264,89072	
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	264,02000	835 441,82
Actions rachetées durant l'exercice	-1 657,10821	-5 674 367,25
Solde net des souscriptions/rachats	-1 393,08821	-4 838 925,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 573,16196	
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	100,08000	156 184,63
Actions rachetées durant l'exercice	-163,28000	-263 476,60
Solde net des souscriptions/rachats	-63,20000	-107 291,97
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	712,50000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>	
<b>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>	
<b>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>	
<b>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>	
<b>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>	
<b>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 009 239,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	39 303,14
Pourcentage de frais de recherche	0,03
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	458 858,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	9 871,87
Pourcentage de frais de recherche	0,03
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 779 377,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	53 803,20
Pourcentage de frais de recherche	0,03
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	879 010,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	17 198,29
Pourcentage de frais de recherche	0,03
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 407,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	400,58
Pourcentage de frais de recherche	0,03

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	3 895 555,56
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 618 166,47	-1 464 888,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 618 166,47</b>	<b>-1 464 888,59</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-495 756,81	-537 358,35
<b>Total</b>	<b>-495 756,81</b>	<b>-537 358,35</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-109 183,57	-16 896,17
<b>Total</b>	<b>-109 183,57</b>	<b>-16 896,17</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-801 570,63	-679 541,14
<b>Total</b>	<b>-801 570,63</b>	<b>-679 541,14</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-206 845,68	-225 832,62
<b>Total</b>	<b>-206 845,68</b>	<b>-225 832,62</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 809,78	-5 260,31
<b>Total</b>	<b>-4 809,78</b>	<b>-5 260,31</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	35 570 963,48	36 626 484,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	37 816 757,27	2 314 710,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>73 387 720,75</b>	<b>38 941 194,83</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	826 747,16	750 118,96
Plus et moins-values nettes non distribuées	45 837 798,99	37 784 217,92
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>46 664 546,15</b>	<b>38 534 336,88</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1 722 389,92159	1 829 558,43849
Distribution unitaire	0,48	0,41
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 615 786,24	108 299,97
<b>Total</b>	<b>4 615 786,24</b>	<b>108 299,97</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 958 425,27	2 429 608,20
<b>Total</b>	<b>17 958 425,27</b>	<b>2 429 608,20</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 054 686,56	-2 093 443,70
<b>Total</b>	<b>4 054 686,56</b>	<b>-2 093 443,70</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	7 766,25	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	86 510,28	0,00
Capitalisation	0,00	-37 606,52
<b>Total</b>	<b>94 276,53</b>	<b>-37 606,52</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	712,50000	775,70000
Distribution unitaire	10,90	0,00

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>199 333 682,65</b>	<b>315 131 704,22</b>	<b>332 468 688,36</b>	<b>326 504 831,51</b>	<b>463 233 605,81</b>
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D en EUR</b>					
Actif net	67 689 865,41	106 933 409,67	122 086 060,03	118 179 896,11	134 034 513,31
Nombre de titres	1 595 003,80427	1 779 104,96581	1 784 556,84190	1 829 558,43849	1 722 389,92159
Valeur liquidative unitaire	42,43	60,10	68,41	64,59	77,81
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,39	0,43	0,41	0,48
+/- values nettes unitaire non distribuées	8,93	13,02	20,01	20,65	26,61
Distribution unitaire sur résultat	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,42	-0,29	-0,28
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E en EUR</b>					
Actif net	51 069,84	64 698,00	8 941 826,17	6 683 261,25	55 822 521,93
Nombre de titres	2,20878	1,95878	235,93922	185,13763	1 273,29118
Valeur liquidative unitaire	23 121,28	33 029,74	37 898,85	36 098,88	43 841,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4 854,48	2 471,12	4 098,50	584,97	3 625,08
Capitalisation unitaire sur résultat	349,98	-65,38	-158,84	-91,26	-85,74
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C en EUR</b>					
Actif net	97 029 391,13	154 473 979,19	145 170 367,95	149 782 253,58	217 061 266,30
Nombre de titres	1 883 728,67173	2 103 524,65578	1 726 316,56355	1 873 716,29918	2 240 264,89072
Valeur liquidative unitaire	51,50	73,43	84,09	79,93	96,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,82	5,49	9,10	1,29	8,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,66	-0,27	-0,51	-0,36	-0,35
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H en EUR</b>					
Actif net	34 563 251,80	52 949 249,44	55 009 537,16	50 681 814,41	55 035 651,48
Nombre de titres	16 692,00000	17 098,00190	16 573,50846	16 966,25017	15 573,16196
Valeur liquidative unitaire	2 070,64	3 096,80	3 319,12	2 987,21	3 534,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	344,22	375,15	49,45	-123,38	260,36
Capitalisation unitaire sur résultat	38,10	-11,55	-21,48	-13,31	-13,28
<b>Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD en EUR</b>					
Actif net	104,47	710 367,92	1 260 897,05	1 177 606,16	1 279 652,79
Nombre de titres	0,10000	448,10000	742,10000	775,70000	712,50000
Valeur liquidative unitaire	1 044,70	1 585,28	1 699,09	1 518,12	1 796,00
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	10,50	0,00	10,90
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	14,81	0,00	121,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,00	213,83	0,00	-48,48	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,10	-7,52	-10,99	-6,78	-6,75



## 3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
AGNICO EAGLE MINES	USD	115 111	6 357 751,06	1,37
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>6 357 751,06</b>	<b>1,37</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	73 453	7 730 248,13	1,67
ADOBE INC	USD	15 104	7 056 924,44	1,53
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	47 672	7 966 962,30	1,72
ALPHABET- A	USD	67 447	9 425 718,25	2,04
ALPHABET-C-	USD	54 008	7 614 127,85	1,64
AMAZON.COM INC	USD	112 149	18 730 959,83	4,05
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	44 151	4 996 012,69	1,08
APPLE INC	USD	164 085	26 053 051,67	5,62
APPLIED MATERIALS INC	USD	29 257	5 586 732,51	1,21
AT AND T INC	USD	380 037	6 193 195,56	1,33
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC.	USD	47 421	3 834 953,83	0,82
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	136 605	8 663 033,75	1,87
BROADCOM INC	USD	5 196	6 376 694,78	1,37
CISCO SYSTEMS	USD	78 345	3 620 554,58	0,78
DANAHER CORP	USD	19 247	4 450 334,11	0,96
DEERE & CO	USD	8 622	3 279 074,33	0,71
DEXCOM	USD	57 838	7 427 898,70	1,60
ELI LILLY & CO	USD	10 153	7 313 544,33	1,58
EMERSON ELECTRIC	USD	70 785	7 433 735,83	1,61
EQUINIX INC	USD	8 202	6 267 922,83	1,35
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	USD	65 126	8 287 283,50	1,79
INTUIT INC	USD	7 303	4 395 324,07	0,95
JACOBS SOLUTIONS INC	USD	47 477	6 757 999,27	1,46
JOHNSON & JOHNSON	USD	78 808	11 543 182,89	2,49
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	94 611	6 209 284,89	1,34
MASTERCARD INC	USD	23 885	10 650 277,27	2,30
MCDONALD'S CORP	USD	29 326	7 655 986,76	1,65
MERCK AND	USD	123 618	15 103 143,61	3,26
Meta Platforms - A	USD	26 039	11 707 423,72	2,53
MICROSOFT CORP	USD	94 296	36 733 530,67	7,93
MONGODB INC	USD	6 891	2 288 322,44	0,50
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	132 921	7 865 723,25	1,70
NVIDIA CORP	USD	30 260	25 316 412,59	5,47
ORACLE CORP COM	USD	43 361	5 043 125,19	1,09
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	17 613	4 633 686,75	1,00
PEPSICO INC	USD	55 349	8 969 100,45	1,93
PROCTER & GAMBLE CO	USD	57 768	8 678 572,22	1,87
SALESFORCE INC	USD	34 243	9 549 358,09	2,06
SP GLOBAL	USD	20 774	8 183 609,54	1,77
TESLA INC	USD	32 184	5 238 542,00	1,13
THE COCA COLA COMPANY	USD	182 200	10 321 292,59	2,23
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	9 645	5 190 528,19	1,12
TMOBILE US INC	USD	47 216	7 135 736,59	1,54
UNION PACIFIC CORP	USD	33 800	7 696 698,15	1,66
VISA INC CLASS A	USD	44 328	11 454 683,56	2,47

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WORKDAY INC-A	USD	16 556	4 181 156,48	0,91
ZOETIS INC	USD	38 780	6 075 892,41	1,31
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>416 887 557,44</b>	<b>90,00</b>
<b>FRANCE</b>				
TOTALENERGIES SE	EUR	146 752	9 314 349,44	2,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 314 349,44</b>	<b>2,01</b>
<b>IRLANDE</b>				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	8 038	2 579 677,02	0,56
MEDTRONIC PLC	USD	88 530	7 143 879,17	1,54
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>9 723 556,19</b>	<b>2,10</b>
<b>JERSEY</b>				
APTIV PLC	USD	77 366	5 705 742,50	1,23
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>5 705 742,50</b>	<b>1,23</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BP PLC	GBP	1 533 217	8 889 591,99	1,92
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>8 889 591,99</b>	<b>1,92</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>456 878 548,62</b>	<b>98,63</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>456 878 548,62</b>	<b>98,63</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	282	2 892 524,76	0,62
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 892 524,76</b>	<b>0,62</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 892 524,76</b>	<b>0,62</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 892 524,76</b>	<b>0,62</b>
<b>Titres mis en dépôt</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
MICROSOFT CORP	USD	10 000	3 895 555,56	0,84
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 895 555,56</b>	<b>0,84</b>
<b>TOTAL Titres mis en dépôt</b>			<b>3 895 555,56</b>	<b>0,84</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EC EURUSD 0624	USD	432	-166 087,96	-0,03
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-166 087,96</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-166 087,96</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-166 087,96</b>	<b>-0,03</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	179 375	166 087,96	0,03
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>166 087,96</b>	<b>0,03</b>

**INVENTAIRE (suite)**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Créances</b>			<b>458 395,78</b>	<b>0,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-715 208,58</b>	<b>-0,15</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-176 210,33</b>	<b>-0,04</b>
<b>Actif net</b>			<b>463 233 605,81</b>	<b>100,00</b>
Action LBPAM ACTIONS AMERIQUE D	EUR	1 722 389,92159	77,81	
Action LBPAM ACTIONS AMERIQUE E	EUR	1 273,29118	43 841,12	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD	EUR	712,50000	1 796,00	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	EUR	2 240 264,89072	96,89	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	EUR	15 573,16196	3 534,00	

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LBPAM ACTIONS AMERIQUE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	826 747,16	EUR	0,48	EUR
<b>TOTAL</b>	<b>826 747,16</b>	<b>EUR</b>	<b>0,48</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	7 766,25	EUR	10,90	EUR
<b>TOTAL</b>	<b>7 766,25</b>	<b>EUR</b>	<b>10,90</b>	<b>EUR</b>

## ANNEXE SFDR

**Dénomination du produit** : LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE (ci-après, le “Produit Financier”)

**Identifiant d’entité juridique**: 969500SCW26ULZ2UEH40

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?


 OUI

 NON

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français<sup>1</sup>.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « <b>Note Moyenne Améliorée</b> » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(S&amp;P 500 dividendes nets réinvestis (en dollar))] et faisant l'objet d'une analyse ESG<sup>2</sup>). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion et note ESG GREaT<sup>3</sup>).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les</p>

<sup>1</sup> Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

<sup>2</sup> Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

<sup>3</sup> Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	<p>caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 394 1334 591"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>6.43</td> <td>6.09</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	6.43	6.09			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	6.43	6.09								
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</li> <li>- Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</li> </ul> <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1225 1334 1485"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone</td> <td>16.37 tCO2/M€ investi</td> <td>3371 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Droits Humains</td> <td>48.68 %</td> <td>34.65 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Empreinte carbone	16.37 tCO2/M€ investi	3371 tCO2/M€ investi	Droits Humains	48.68 %	34.65 %
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Empreinte carbone	16.37 tCO2/M€ investi	3371 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	48.68 %	34.65 %								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 52,54% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>									

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La stratégie ESG appliquée par le Produit Financier a connu une évolution significative durant les périodes précédentes. Certains des indicateurs de durabilité ont pu évoluer ou être remplacés par d'autres indicateurs. Ainsi, les affichés ci-dessous peuvent ne pas être affichés pour toutes les périodes s'ils ont été intégrés ou abandonnés au cours des périodes précédentes.

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%<sup>4</sup> des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier<sup>5</sup> et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%<sup>6</sup> des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés<sup>7</sup>.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	6.77	4.27
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	6.83	20,09%

<sup>4</sup> Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 25% entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<sup>5</sup> 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

<sup>6</sup> Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 25% entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<sup>7</sup> 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.



Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>16.8 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>32.88 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2024
Indicateur	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	<i>34.08 %</i>
Valeur Comparable	<i>23.06 %</i>

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	<i>56,17%</i>	<i>40,99%</i>

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains<sup>8</sup>, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

---

<sup>8</sup> Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux<sup>9</sup> ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique<sup>10</sup> ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>11</sup>

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises

<sup>9</sup> Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

<sup>10</sup> La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

<sup>11</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a été considérée systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>12</sup>

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288<sup>13</sup> définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>14</sup>

<sup>12</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<sup>13</sup> Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

<sup>14</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>15</sup>

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

<sup>15</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion<sup>16</sup> ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote<sup>17</sup>;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	7,62%	Etats-Unis
APPLE INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	7,38%	Etats-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	6,27%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC UW USD	Actions	Consommation Discrétionnaire	4%	Etats-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Actions	Finance	3,59%	Etats-Unis

<sup>16</sup> Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

<sup>17</sup> Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

ELI LILLY & CO UN USD	Actions	Santé	2,79%	Etats-Unis
NASDAQ INC UW USD	Actions	Finance	2,76%	Etats-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A UW USD	Actions	Services de Communication	2,62%	Etats-Unis
MERCK & CO. INC. UN USD	Actions	Santé	2,6%	Etats-Unis
MASTERCARD INC - A UN USD	Actions	Finance	2,59%	Etats-Unis
NEXTERA ENERGY INC UN USD	Actions	Services aux Collectivités	2,19%	Etats-Unis
BROADCOM INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	2,18%	Etats-Unis
GE VERNOVA INC UN USD	Actions	Industrie	2,02%	Etats-Unis
ALPHABET INC-CL A UW USD	Actions	Services de Communication	1,98%	Etats-Unis
UNION PACIFIC CORP UN USD	Actions	Industrie	1,91%	Etats-Unis



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 98,6%.

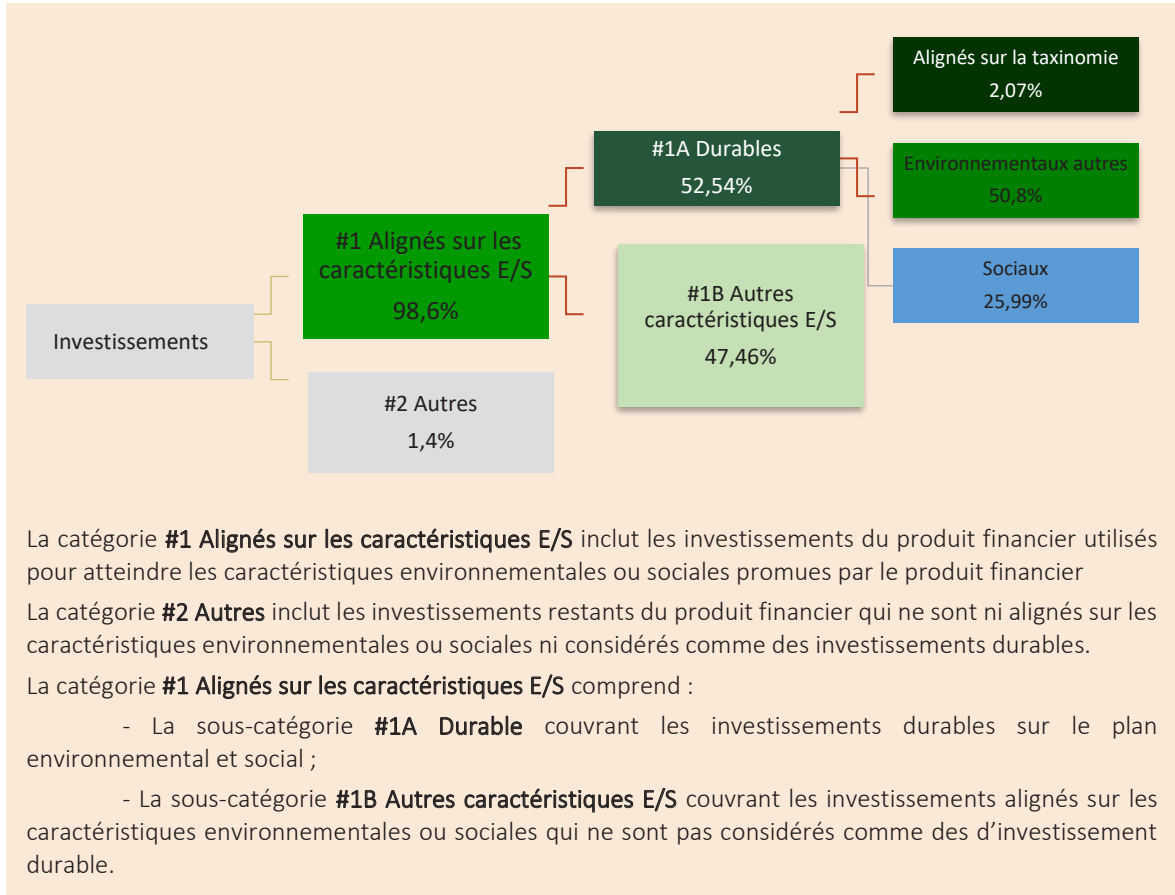
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 52,54% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 50,8% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 25,99% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 2,07% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L’alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l’UE n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 98,6% de l’AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	4,51%
Industrie	8,13%
Consommation discrétionnaire	5,3%
Santé	12,25%
Finance	12,46%
Technologie de l’information	38,83%
Services de communication	9,28%
Services aux collectivités	3,53%
Immobilier	4,33%



Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 1,4% de l’AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	1,49%
Produits dérivés	-0,09%

Au 31/03/2025, la part d’investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l’annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,19% de l’actif net du fonds.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE<sup>19</sup> ?**

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l’UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l’énergie nucléaire

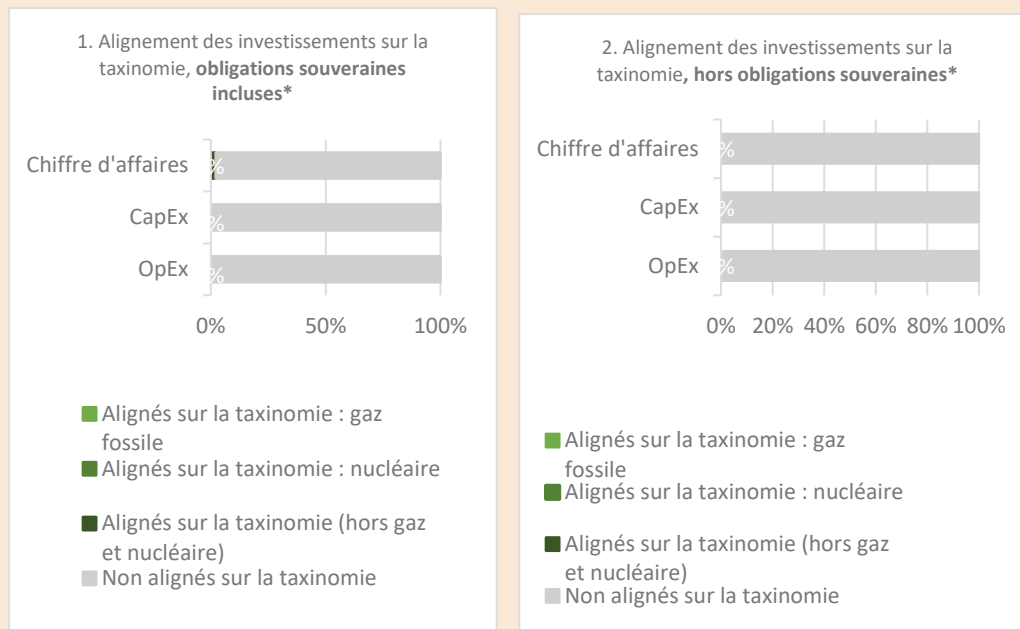
Non

<sup>19</sup> Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l’UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l’UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L’ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l’énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l’UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,07% % et 0% % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*




**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 50,8% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 25,99% au 31/03/2025



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "Autres", qui a représenté 1,4% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

*Non applicable*

# **SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA (anciennement LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE)**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2025

## **SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE**

36, quai Henri IV  
75004 Paris

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale de la SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1<sup>er</sup> avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



**Signature numérique de**

**Bertrand DESPORTES**

**Date : 2025.05.26**

**20:08:10 +02'00'**

Bertrand DESPORTES

Associé